

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Band: 16 (1887)
Heft: 4
Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCES

A propos d'histoire cantonale

A la Rédaction du *Bulletin pédagogique* de Fribourg.

Monsieur le Rédacteur,

Le préfet du Lac, seul entre tous les préfets, brillait par son absence au XIV^e congrès scolaire fribourgeois sur le sol classique de Morat. Afin de légitimer et de compenser cette absence forcée, vous voudrez bien me permettre de revenir sur les observations vivement échangées à propos de l'enseignement de l'histoire cantonale, car la question conserve encore toute son actualité. Ce sera en même temps comme une réminiscence de cette fête si bien réussie du 16 juillet et, pour l'auteur de ces lignes, une manière de prendre congé du corps enseignant et de ses conférences, si riches pour lui de précieux souvenirs.

Tout d'abord, nous nous associons de grand cœur, bien qu'un peu tard, aux éloges que mérite le rapport général si bien pensé, si bien écrit, présenté par M. Fontaine. Nous remercions aussi Messieurs les instituteurs qui ont combattu comme inopportune la thèse à l'ordre du jour, car il est bon qu'une question aussi importante soit examinée contradictoirement. Il est bon aussi de prouver, à ceux qui pourraient encore en douter, que les instituteurs fribourgeois n'ont pas la tête logée sous la même *calotte de plomb* et que leurs appréciations sur les choses discutables sont très indépendantes. On a beaucoup regretté que la délibération ait dû être écourtée, faute de temps. Or, c'est précisément pour suppléer en partie à ce qui aurait dû être répliqué dans la discussion que nous venons solliciter l'hospitalité du *Bulletin pédagogique*.

En qualité d'auteur ou de fauteur de la question si magistralement traitée par M. le Rapporteur général, nous tenons à dire ici que nous n'avions nullement en vue de surcharger le programme de nos écoles, encore moins de jeter de la confusion dans l'enseignement de l'histoire nationale; mais tout simplement de mettre en relief ce conseil didactique: c'est qu'en racontant l'histoire de la Confédération, il faut s'attacher, dans nos écoles fribourgeoises, à faire ressortir avec plus de détails ce qui concerne en même temps notre canton et même, si possible, l'histoire locale, *toutes les fois que l'occasion s'en présente naturellement*, comme, par exemple, dans les guerres de Bourgogne, etc. De cette manière, l'on ne poursuit pas deux enseignements tantôt parallèles, tantôt divergents, mais simplement l'ordre chronologique et synchronique, où les faits et les dates de l'histoire fribourgeoise se retrouvent dans la trame des événements de l'histoire nationale. En d'autres termes, nous désirons voir réaliser chez nous, sous une forme ou sous une autre, ce qui se pratique généralement ailleurs, du moins dans les programmes.

En effet, on n'a peut-être pas assez fait attention que la plupart des abrégés d'histoire suisse en usage dans les écoles des divers cantons accentuent d'avantage, dans le récit des événements, ce qui est relatif à leur canton respectif. Nos traducteurs fribourgeois de manuels classiques allemands se sont, en général, bornés à traduire. M. Daguët avait fait au canton de Fribourg sa part légitime dans ses abrégés destinés aux écoles fribourgeoises.

Mais pour donner plus de développements aux faits de l'histoire cantonale, il faudrait avoir la faculté de les étudier dans de grands ouvrages de bibliothèque ou dans des revues inabornables à nos instituteurs. L'histoire cantonale du Dr Berchtold, en trois grands in-8°, ne saurait être considérée comme un manuel classique portatif. D'ailleurs, la critique historique et l'étude des sources ont fait ici des éliminations, là des rectifications et des découvertes nouvelles. M. Daguet préparait un abrégé classique d'histoire cantonale et en avait lu 84 chapitres à la Société fribourgeoise de recherches historiques lorsqu'il fut appelé à l'Académie de Neuchâtel, en 1866.

Sans revenir sur ce qui a été si bien dit à l'Assemblée de Morat, nous devons cependant relever certaines objections formulées contre l'enseignement de l'histoire de notre pays. Nous citons, en indiquant les pages au *Bulletin pédagogique* de 1886. On a dit :

1. *Page 118.* — Notre canton n'existe que depuis la guerre de Bourgogne. Avant cela, il était pays sujet, et depuis lors il a joué un rôle peu important.

Rép. — Il y a treize autres cantons qui sont encore plus jeunes dans la Confédération, et cependant ces frères cadets ont leur grande histoire cantonale qui remonte plus haut que l'admission dans la grande famille suisse, tout comme l'histoire de France remonte bien au-delà de 1789; ils ont aussi des abrégés de cette histoire à l'usage des écoles, des familles, du peuple tout entier. Plusieurs de ces histoires populaires ont été publiées d'abord dans des almanachs, des annuaires, puis réunis en volumes d'un petit format.

Est-il bien vrai d'ailleurs que notre canton n'ait joué depuis la guerre de Bourgogne qu'un rôle peu important??? — Après tout, cette histoire fribourgeoise doit être intéressante pour nous au moins, car c'est notre histoire à nous; nous devons la connaître par piété filiale.

2. *Page 118 (1^{re} suite).* — Nous possédons des travaux suisses qui tiennent suffisamment compte de l'histoire du canton de Fribourg.

Rép. — On aurait bien fait d'en citer une. Celles en usage dans nos écoles sont des traductions ou des abrégés faits pour d'autres cantons, où l'on pense précisément comme nous qu'une histoire suisse pour les écoles du canton de Schwytz, par exemple, ne peut pas être la même que celle qui aurait dû être écrite pour les écoles du canton de Fribourg. On a simplement ajouté à certains manuels des chapitres plus étendus sur la géographie des cantons de Fribourg et du Valais.

3. *Page 118 (2^{me} suite).* — Comme membre d'un Etat confédéré, notre histoire ne saurait être séparée de celle de ses co-Etats.

Rép. — A ce titre, l'histoire nationale ne devrait pas être séparée de l'histoire générale, car les événements capitaux qui ont le plus influé sur le cours des choses humaines, tels, par exemple, que la domination romaine, l'avènement et la propagation du christianisme, l'invasion des Barbares, la féodalité, les croisades, la chevalerie, les communes, les grandes inventions et les grandes découvertes de la fin du XV^e siècle, la Réformation, la Révolution française, etc., tiennent également à l'une et à l'autre histoire.

A ce titre encore, une géographie générale de la Suisse suffirait, puisque la Suisse comprend aussi le canton de Fribourg. Une carte de la Suisse suffirait pour le même motif.

Notre histoire cantonale se rattache donc à l'histoire nationale comme la partie au tout, par des détails complémentaires, de même que les cartes particulières plus détaillées de certaines contrées, le plan topographique d'une région à la carte générale du pays.

D'ailleurs, on ne saurait trop le proclamer en ce temps de centralisation à outrance qui tend à affaiblir les cantons, les communes et les familles : il existe encore, Dieu merci, des cantons, en l'an de grâce 1887, et ces cantons ont chacun leur raison d'être, leur physionomie particulière, leur vocation spéciale, leurs lois, leurs coutumes, comme ils avaient jadis leurs costumes nationaux. Nous n'aimerons pas moins notre canton de Fribourg lorsque nous connaissons mieux ses vicissitudes dans la bonne et la mauvaise fortune, car pour aimer son pays il faut le connaître, et pour le connaître il faut l'étudier, et cette étude s'impose surtout au moment où la vie cantonale est sans cesse menacée de nouveaux empiètements, qui la réduisent peu à peu à une simple expression géographique.

4. *Page 118* (3^me suite). — Il faudrait plutôt un traité d'agriculture.

Si l'on veut faire entendre par là qu'il faut donner une tendance agricole à nos écoles rurales, préconiser l'agriculture comme le premier, le plus noble des arts, l'occupation par excellence du peuple fribourgeois, c'est bien, et les livres de lecture en préparation pour nos écoles devront tenir largement compte de ce vœu bien légitime; qu'on fasse ressortir les suites funestes de l'émigration rurale au profit de la bureaucratie ou d'autres carrières sédentaires, rien de mieux. S'agit-il, au contraire, d'un cours spécial d'agriculture à ajouter aux plans des leçons, alors il ne faut plus se plaindre de la surcharge des programmes. Beaucoup préféreront la judicieuse réflexion de cet instituteur émérite qui dit à propos d'histoire cantonale : « Il est désirable que notre canton soit doté du manuel en question. Ce sera sans doute un surcroît de travail ajouté à notre fardeau déjà bien lourd. Eh bien, nous le supporterons avec persévérance, dans l'espoir que nos efforts seront couronnés de bons résultats. » (*Bulletin pédagogique* de 1886, p. 125.)

Ce serait d'ailleurs une grave illusion de supposer que le campagnard fribourgeois, courbé sur le sillon tracé par sa charrue, se désintéresse des hommes et des choses du passé. Qui de nous n'a connu de ces vieillards qui n'ont fréquenté d'autre école que celle du village et qui font preuve d'une érudition étonnante en ce qui concerne l'histoire, les traditions, les légendes du pays, parce qu'ils ont beaucoup vu, beaucoup entendu, beaucoup lu et beaucoup retenu pendant les longues veillées d'hiver ? C'est à ces archives vivantes que s'adresse l'historien qui veut recueillir les traditions locales, car chaque vieillard qui meurt emporte avec lui un monde de souvenirs et de documents que sa mémoire avait gardé jusque là.

5. *Page 118* (4^me suite). — Nous vivons autant des produits du sol que du récit des actes trop souvent entachés d'injustice de nos ancêtres.

On avait généralement cru jusqu'ici, du moins en pays chrétien, sans oublier notre canton de Fribourg, que l'école populaire visait plus haut et plus loin que le terre à terre de la matière, car l'homme ne vit pas seulement de pain, ainsi que chacun de nous l'a déjà appris dès ses premiers pas vers l'école. En particulier l'étude élémentaire de l'histoire à l'école primaire n'a pas seulement pour but d'acquérir des connaissances positives, mais encore, mais surtout, d'agir sur le cœur de la jeunesse en présentant à l'enfant des exemples mémorables de piété, de dévouement, d'amour de la patrie et d'autres vertus, de telle manière que cet enseignement devient un puissant auxiliaire pour les leçons de religion et de langue maternelle.

Quant au récit d'actes entachés d'injustices, il y en a dans toutes les histoires générales et particulières, même dans l'histoire biblique.

Faut-il donc pour cela supprimer tout à fait l'étude de l'histoire? Sommes-nous obligés d'approuver tout ce qu'ont fait nos pères?

6. Page 118 (5^m suite). — Si l'on fait de l'histoire du canton un enseignement *à part*, il faudra aussi faire celle des districts.

Rép. — La question, telle qu'elle est posée, ne signifiait nullement que l'histoire du canton dut être traitée *à part*, mais simplement, qu'il convient, dans les leçons d'histoire suisse, de s'arrêter un instant aux détails complémentaires qui concernent notre canton, de même que, pour la géographie suisse nous insistons plus spécialement sur notre canton et dans celui-ci sur la région, la localité que nous habitons.

Même dans l'histoire du canton, il est telles particularités qui ont un intérêt spécial à une contrée, à une localité, et l'instituteur de cette localité fera bien d'attirer l'attention de ses élèves sur cet épisode lorsqu'il a occasion de le faire, sans sortir de son sujet et de l'époque dont il traite.

Enfin, nos sept districts actuels ne sont pas comme les cantons, les communes, une création des siècles et de l'histoire, mais bien celle de l'administration et de la politique contemporaines. Ils ne remontent pas plus haut que 1848 et ils ont été précédé de la division territoriale en 13 districts, et plus anciennement des bailliages, seigneuries, etc. Une révision constitutionnelle peut modifier les districts, voire même les découper différemment, selon les exigences de la géographie électorale.

Voilà quant aux objections contre l'enseignement de l'histoire cantonale.

Revenant sur la thèse à l'ordre du jour, M. le Rapporteur général recommande à MM. les instituteurs, ses collègues (*Bulletin pédagogique* de 1886, p. 125), de rédiger une petite notice historique locale qui se joindrait à la géographie du cercle scolaire.

Cette recommandation avait déjà été observée ici et là et des monographies dignes d'encouragement ont été lues en conférences d'instituteurs sur plusieurs villages de modeste apparence. Ces études sont toujours dignes d'intérêt, car c'est surtout par les détails et non par les généralités que nous plaît l'histoire. Ce qui nous captive, ce n'est pas tant de savoir ce qui s'est passé, mais comment l'événement a eu lieu, la vie des personnages qui arrivent sur la scène, les mobiles de leurs actes, etc. Ce sont ces détails qui animent un exposé historique, lui donnent la couleur et la vie. C'est ainsi que l'histoire nationale nous plaît mieux que l'histoire générale, et, dans les annales suisses, nous avons une prédilection bien naturelle pour ce qui concerne notre canton. L'histoire locale nous intéresse plus encore, parce qu'elle nous touche de plus près. Les histoires nous plaisent mieux que l'histoire et les biographies sont plus attrayantes encore que les histoires. Que l'on se rappelle la vénération de nos pères pour la lecture de la *Vie des saints* durant les longues veillées d'hiver en famille! Heureuses les bien rares anciennes familles qui peuvent encore parcourir dans les *livres de raison* leurs annales domestiques, ce journal des souvenirs, qui était jadis le ciment romain des générations! Combien en est-il aujourd'hui en état de raconter l'histoire de leur grand-père!

Pour en revenir à l'histoire locale, elle a pour tous d'autant plus d'attraits qu'elle nous prend par nos sentiments intimes en nous faisant connaître les événements et les hommes qui ont illustré la portion du sol natal où nous avons posé nos premiers pas. Nous entrevoyons la grande patrie commune qui s'appelle la Suisse à travers les horizons de la patrie restreinte qui s'appelle la commune, la paroisse, le canton.

L'amour que nous portons à la grande patrie suisse ne peut que se fortifier de tout ce qui nous rattache au village natal par de profondes racines, car la Suisse est pour beaucoup une abstraction géographique et le cœur ne s'attache pas aux abstractions. En apprenant à connaître les ancêtres et la contrée qu'il habite, en voyant autour de lui les ruines des sanctuaires et les manoirs d'autrefois, en apprenant à connaître l'origine des pèlerinages importants, les familles qui ont illustré le pays, les légendes, etc., l'enfant prend pied peu à peu dans le passé et veut connaître l'histoire de cette confédération d'Etats naguère souverains, où les destinées de la terre natale sont venues se confondre et se mêler avec tant d'autres.

Enfin, c'est dans notre histoire seulement et pas ailleurs que nous apprenons à discerner la mission historique, la vocation providentielle de notre canton et à contempler de plus près ces illustrations fribourgeoises, ces saints, ces savants, ces hommes de guerre, ces hommes d'Eglise, ces hommes d'Etat, ces hommes d'école, qui nous touchent de plus près et qu'il ne nous est pas permis d'ignorer, parce qu'elles font partie du patrimoine national dont nous avons le droit d'être fiers.

La loi scolaire de 1884 mentionne l'*histoire nationale du canton et de la Suisse* parmi les branches du programme d'enseignement primaire. La Direction de l'Instruction publique a ouvert un concours pour la composition d'un manuel approprié à nos écoles. Le livre de lecture en préparation renfermera également une série de tableaux reproduisant les principales scènes de notre histoire, ainsi que des gravures en corrélation avec le texte. La réunion cantonale des instituteurs sur le sol classique de Morat aura donc porté ses fruits. Tout est bien qui finit bien.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes meilleurs vœux et mes meilleurs souvenirs.

A. B.

Morat, 24 février 1887.

Nouveaux envois

Collections — Sammlung.

1. De la librairie Meyer et Zeller, Zurich.
J.-K. Zelweger. Chronologische Uebersicht der Schweizergeschichte für höhere Bildungsanstalten, fr. ?
Zähringer-Enholtz. Aufgaben zum praktischen Rechnen für Schweizerische Volksschulen. Heft V u. VIII, 0 fr. 15. — Antworten, 0 fr. 30.
XI. Die Rechnungsführen, 7^{te} Aufl., 0 fr. 30. Antw. 0 fr. 30.
2. De M. Hector Manceaux, éditeur, Mons.
Hector Manceaux. Petite géographie illustrée à l'usage des classes élémentaires, 0 fr. 50.
H. Weyland. La lecture expressive à l'école primaire, 1^{re} et 2^e parties, fr. ?
3. De MM. Gassmann et fils, à Soleure;
Der Fortbildungsschüler, N^{os} 1 à 6.
4. De l'Exposition scolaire permanente de Zurich.
Cahiers de la fabrique Jucker et Wegmann, à Zurich. Le cent de cahiers de 6 et 10 feuilles, 6 fr. 20, 6 fr. 70, 6 fr. 80, 7 fr. 80, 8 fr. 20, 8-fr. 70, 9 fr. 50, 10 fr. 20, 13 fr. 20.
Cahiers de 4 feuilles pour le dessin, N^o 1621, 21 fr. N^o 1622, 34 fr.
5. De la Direction de l'Instruction publique, Fribourg.